

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 051-215102906-20231124-DE_2023_149-DE

République Française

Département de la Marne

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

N° DE_2023_149

Commune de Jussecourt-Minecourt

Nombre de membres

Nombre en exercice	Présents	Votants
09	06	08

DATE DE CONVOCATION

Le 10 novembre 2023

L'an deux-mil vingt-trois, le vendredi dix-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix novembre, s'est réuni en mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la Présidence de Mme WIRBEL Vivianne, Maire

Présents : Vivianne WIRBEL, Christophe MUNIER, Clément ROLLOT, Jacky DIMNET, Claudine MACHAL, Maria PAÍVA DE CASTRO

Absents avec procuration : Cédric WALIGUNDA, Damien SIMONNET

Absent : Jean-Paul DENIS

Secrétaire de séance : Christophe MUNIER

Délibération N° DE_2023_149

Objet : autorisation au Maire pour recenseur et indemnités

Mme le Maire informe les Conseillers Municipaux qu'un recensement de la population aura lieu en 2024 du jeudi 18 janvier au 17 février

Un recenseur a été recrutée

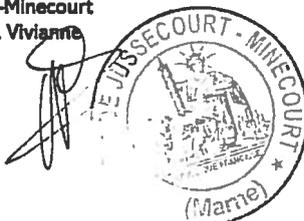
Mme le Maire précise que l'Etat alloue une dotation forfaitaire de 402 € au titre de la préparation et de la réalisation de l'enquête de recensement. Cette dotation n'est pas affectée, la Commune en ayant le libre usage

Mme le Maire propose que cette dotation soit versée à titre de rémunération à l'agent recenseur. Elle précise également que comme pour tout agent contractuel de droit public des communes, la rémunération des agents recenseurs est soumise à cotisations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE décide :

- D'autoriser Mme le Maire à attribuer à l'agent recenseur la somme de :402 euros Brut (soit la totalité de la dotation forfaitaire perçue)

Fait à Jussecourt-Minecourt
Par Mme WIRBEL Vivianne
Maire,



Le secrétaire de séance
Christophe MUNIER,